

Sentence qui condamne la femme du nommé Gaydon maître chandellier, en cent livres d'amende, avec confiscation de la chandelle ; & le nommé Girard, juré chandelier en cinq cens livres d'amende, & le destituë de sa jurande...

Référence : 209

1720 Paris, Jean de la Caille, 1720 ; plaquette in-4, bradel de papier marbré (reliure moderne).

Commentaire : Rare condamnation pour recel de chandelles. Ce type de document se trouve rarement relié à part, comme ici ; on y trouve d'intéressantes informations sur la vie quotidienne – et ses travers – dans la première moitié du XVIIIe siècle. Bon exemplaire.

Année

1720

Prix : **60,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Librairie L'Ancre Aldine
librairie@ancre-aldine.com
Tél. 04 78 42 07 60
62 rue Auguste Comte
69002 Lyon
France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/30409416-209>